

**COMMUNE D'ACHERES LA FORET**  
**CAISSE DES ECOLES**

**REUNION DU 26 JUIN 2010**

L'an deux mil dix et le 26 juin à 10 h, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle communale sous la présidence de Monsieur Patrice MALCHERE, Maire.

Membres présents : Messieurs MALCHERE, FAYOLLE, CHANTEMARGUE, PETIT, Mesdames KERSCAVEN, PIEL

Membres absents excusés : M BOURSAUT

Membre absent : M POULAIN, délégué de l'Education Nationale

Secrétaire de séance : Madame KERSCAVEN

**BILAN DE FONCTIONNEMENT 2009/2010**

Garderie :

- matin : 6 enfants en moyenne (min 1 – max 10)  
en 2008/2009 5 enfants en moyenne (min 2 – max 9)  
§ 1 agent d'encadrement
- soir :
  - o 16h30 – 17h30 : 12 enfants en moyenne (min 4 - max 26)  
en 2008/2009 14 enfants en moyenne (min 4- max 25)  
§ 2 agents d'encadrement
  - o 17h30 – 18h30 : 9 enfants en moyenne (min 1 – max 16)  
en 2008/2009 7 enfants en moyenne (min 1 – max 15)  
§ 1 agent d'encadrement

Cantine :

- Petits : 29 enfants en moyenne (min 24 – max 36)  
En 2008/2009 34 enfants en moyenne (min 24 – max 44)
- Grands : 48 enfants en moyenne (min 37 – max 58)  
En 2008/2009 42 enfants en moyenne (min 34 – max 50)

**TARIFS CANTINE**

**TARIF A**

Le tarif de l'année scolaire 2009/2010 est rappelé : 3.60 €

Considérant que le coût total d'un repas est de plus de 8 €TTC (fourniture repas + frais de personnel + frais de fonctionnement),

Le conseil décide, à l'unanimité, de fixer le prix du repas facturé aux familles à 3.70 €pour l'année scolaire 2010/2011 (soit une augmentation de 2.8 %).

Avec l'application de ce nouveau tarif au 1<sup>er</sup> septembre 2009, la participation d'une famille avec un enfant fréquentant la cantine tous les jours sera majorée de 13 €pour toute l'année scolaire.

Pour mémoire, Achères est la seule commune du canton à proposer un tarif dégressif en fonction des ressources familiales.

**TARIF B (enfants extérieurs)**

Le tarif de l'année scolaire 2009/2010 est rappelé : 7.10 €

Le conseil décide, à l'unanimité, de fixer le prix du repas facturé aux familles à 7.30 €soit une augmentation de 2.8 % .

Une famille est concernée par ce tarif (résidence jusqu'alors à Achères – maintien des enfants à l'école des Vaublas pour une poursuite des cycles d'enseignement).

### **TARIFS GARDERIE**

Rappel des tarifs 2009/2010 :

Garderie matin (7h45 – 8h20)	1.80 €
Garderie soirée	
Forfait 16h30 – 17h30	2,10 €
Forfait 16h30 – 18h30	3.25 €
Goûter	0.90 €
Cotisation annuelle par famille	12.00 €

Le conseil d'administration fixe, à l'unanimité, pour l'année scolaire 2010/2011 les tarifs comme suit :

Garderie matin	
Forfait 7h45 – 8h20	1.85 €
Garderie soirée	
Forfait 16h30 – 17h30	2.15 €
Forfait 16h30 – 18h30	3.30 €
Goûter	0.90 €
Cotisation annuelle par famille	12.25 €

### **ORGANISATION DES SERVICES A LA RENTREE 2010**

#### **RESTAURATION SCOLAIRE :**

La pause déjeuner sera organisée comme l'année passée :

- 11h30 → 11h45 récréation sous la surveillance de 5 agents
- 11h45 installation des petits puis installation des grands
- 11h55 service de tous les enfants (5 agents jusqu'à 12h30 puis 4)
- ~ 12h45 → 13h20 récréation sous la surveillance de 4 agents
- 13h10 si plus de 15 enfants de 3 ans : installation au dortoir pour la sieste par un agent. A ce jour seulement 12 enfants sont inscrits en petite section maternelle ... cette sieste « avancée » ne sera donc pas possible.

Il n'existe aucun ratio officiel d'encadrement pendant le service en salle : celui d'Achères d'un agent pour 16 enfants est tout à fait acceptable.

Au niveau du personnel seront en poste à la rentrée :

- Evelyne POMMIER, agent titulaire responsable du service
- Fatima RODRIGUES, agent titulaire
- Ouiza MAGHISSENE, agent contractuel
- Malika BENAÏSSA, agent contractuel

Un 5<sup>ème</sup> agent est en cours de recrutement.

Suite à observations, lors de la réunion de prérentrée une note de service sera remise aux agents qui rappellera :

- Qu'il faut être à l'heure
- Que le téléphone portable doit rester au vestiaire ainsi que le sac à main

Julien CHANTEMARGUE a souhaité être présent durant un service de cantine : sa remarque concernant le fait que les petits passent plus de temps en salle que les grands (ils s'installent à table en 1<sup>er</sup> au calme et repartent en dernier) est prise en compte : il sera demandé à Madame POMMIER d'alterner une sortie petits / grands et ce dans la mesure du possible (le rhabillage des petits en hiver est long et les grands « s'impatientent » en salle).

La suggestion de faire participer les grands au regroupement des assiettes et des verres au centre de la table en fin de repas est retenue.

Après discussion sur l'utilisation du sifflet, il semble qu'il n'y est pas malheureusement d'autre solution pour obtenir un peu de calme ...

Concernant les quantités proposées aux enfants, Chrystelle KERSCAVEN dit qu'elle s'est assurée, suite à « rumeur », que chaque plat était reproposé aux enfants : il n'y pas de problème, les enfants ont à manger à volonté. Par ailleurs, elle a demandé à Madame POMMIER de laisser aux grands leur couteau lorsqu'il y a des fruits : cela est fait depuis.

#### GARDERIE :

- matin : 5 enfants en moyenne de 7h45 à 8h20  
→ 1 agent d'encadrement Evelyne POMMIER
  - soir :
    - 16h30 – 17h30 : 12 enfants en moyenne  
→ 2 agents d'encadrement Evelyne POMMIER & Marie Hélène
- ESTIVAUX
- 17h30 – 18h30 : 9 enfants en moyenne  
→ 1 agent d'encadrement Evelyne POMMIER

Au niveau de la première heure de garderie du soir, il est fait le constat que la présence de deux agents ne se justifie pas systématiquement car souvent moins de 12 enfants sont inscrits. Considérant le ratio DDJS pour l'accueil périscolaire : 1 agent pour 14 enfants de + de 6 ans et 1 pour 10 de – de 6 ans, le Conseil d'administration valide l'organisation suivante : Marie Hélène ne restera avec Evelyne que si le nombre d'enfants est égal ou supérieur à 12 enfants. Elle utilisera cette heure pour un entretien plus approfondi de sa classe et pour aider ses collègues chargées de l'entretien de l'école. De la même façon, si certains soirs plus de 12 enfants sont présents après 17h30 Marie Hélène restera avec Evelyne jusqu'à ce qu'il y est moins de 12 enfants.

### CENTRE DE LOISIRS

#### Ouverture durant l'été

Le centre ouvrira sur les deux périodes suivantes :

- Du lundi 5 au vendredi 23 juillet
- Du lundi 23 au mardi 31 août

Les effectifs prévisionnels à ce jour varient selon les périodes :

En juillet :

- Jusqu'au 13 juillet 26 enfants en moyenne chaque jour
- Ensuite 16 enfants

Fin août : 15 enfants par jour

#### Equipe d'animation

Compte-tenu des effectifs, l'équipe d'animation sera composée

- En juillet d'un directeur et de deux 2 animatrices
- Fin août d'une directrice et d'une animatrice

Ont été recrutés :

En juillet : Julien IZARD, Manon SURRENS et Annabelle BOUANCHAUD

En août : Céleste DANOS et Annabelle BOUANCHAUD

La D.D.J.S. a accordé une dérogation pour que la fonction de direction de fin août soit exercée par Céleste qui est uniquement titulaire du BAFA.

Il est décidé de ne pas bloquer l'effectif maximal à 20 fin août : une 2<sup>ème</sup> animatrice sera recrutée si besoin est.

*La séance est levée à 11 heures*